# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 29 Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation: 28 mars 2024

Etaient présents: M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

#### formant la totalité des membres en exercice

## Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

## Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT M.BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M.ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240403-8-8-04-2024-DE Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception préfecture : 08/04/2024

Accusé de réception en préfecture 095-219506375-20240403-8-8-04-2024-DE Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception préfecture : 08/04/2024

## **COMMUNE DE VAUREAL**

## DELIBERATION N° 8.8/04//2024

**NOMENCLATURE ACTES:** 

8.5 Politique de la Ville

### **OBJET: CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU, adjointe au Maire chargée de la démocratie participative et de la politique de la ville,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la circulaire du premier ministre n° 5729/SG du 30 juillet 2014 afférente à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale.

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et notamment sa compétence en matière de politique de la ville,

VU la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

VU l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagements quartiers 2030 »,

**CONSIDERANT** le Conseil interministériel des Villes du 27 octobre 2023.

CONSIDERANT le Pacte des Solidarités en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**CONSIDERANT** que la commission « Réussite éducative, vie citoyenne et développement social » s'est réunie le 26 mars 2024,

CONSIDERANT que ce document cadre a été élaboré avec l'ensemble des partenaires au premier rang desquels les communes concernées, afin de répondre aux besoins des territoires cibles et d'y améliorer le quotidien des habitants,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en matière de Politique de la Ville, mais aussi via l'ensemble de ses politiques publiques impactant les quartiers prioritaires,

**CONSIDERANT** la politique mise en œuvre par la commune de Vauréal en matière de Politique de la Ville, mais aussi via l'ensemble de ses politiques publiques impactant le quartier prioritaire des Toupets-Côté des Carrières,

## APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR APRES EN AVOIR DELIBERE

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1: D'APPROUVER le document cadre du Contrat « Engagements 2030 »,

ARTICLE 2: D'AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer toutes les demandes de subventions auprès des partenaires, pour des actions répondant aux enjeux du contrat, notamment dans le cadre des appels à projet annuels de la politique de la ville.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifié aux délégataires et publie aux recueils des actes administratifs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Monsieur le Maire de Vauréal Raphaël LANTERI

Date exécutoire :
Date de notification :
Date de mise en ligne :



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.